



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

L'accès aux soins pour les retraités

Question écrite n° 20940

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la nécessité d'instaurer un meilleur accès aux soins pour les retraités, en améliorant l'accès à une couverture complémentaire santé. En effet, un départ à la retraite place les aînés devant un choix conséquent, celui de souscrire ou non à une mutuelle, dont les tarifs peuvent être dissuasifs. Ils se retrouvent donc souvent contraints de réduire la fréquence de leur traitement pour des raisons financières, alors que leurs besoins de soins ne cessent de croître. En outre, une grande partie de ces soins spécialisés, dont les retraités sont très demandeurs, reste mal remboursée par la sécurité sociale. Ainsi, pour couvrir leurs frais de santé, les retraités sont ceux qui payent le plus cher leur complémentaire santé, avec en moyenne une prime de 1 732 euros. C'est pourquoi il semble judicieux de rendre cette couverture complémentaire santé plus attractive. Il importe aussi de mettre en place une cotisation, dont le montant n'augmente pas avec l'âge et puisse ouvrir droit à un crédit d'impôt. Aussi, il l'interroge sur les mesures qu'elle entend prendre pour remédier à cette situation, avec une population de retraités en pleine expansion.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20940

Rubrique : Assurance complémentaire

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juillet 2019](#), page 6021

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)